

**A RENDRE AVANT LE 23/06/23
EN MAIRIE OU EN GARDERIE**

NOM PRENOM enfant :..... ECOLE :.....CLASSE :.....

RESTAURANT SCOLAIRE

Inscription des enfants.....
* OUI NON à compter du.....

Cochez vos besoins : vos enfants seront inscrits à la cantine pour toute l'année les :

- lundi
- mardi
- jeudi
- vendredi
- besoin occasionnel

Les représentants certifient n'être redevable(s) d'aucune facture liée à la restauration scolaire de la commune.

Prix du repas : OUI NON
2,92 € (maternelle) 3,08 € (élémentaire)

TEMPS d'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Ils se déroulent les vendredis de 15h à 16h15 au tarif annuel de 5 euros.

Nous, soussignés, les responsables légaux des enfants.Mr/Mme..... les inscrivons aux T.A.P pour participer aux activités et sorties programmées par l'organisateur, pour l'année scolaire 2023/2024

OUI NON

Nous, soussignés, les représentants légaux autorisons, notre (nos) enfant(s)..... à rentrer seul-s à la fin des TAP : *

OUI NON

Ou accompagnés des personnes suivantes (si autres que les parents) :

GARDERIE PERISCOLAIRE

Nous, soussignés, les responsables légaux des enfants..... , les inscrivons à la GARDERIE

OUI NON BESOIN OCCASIONNEL :

Fréquentation à compter du.....

Cocher les jours fréquentés annuellement :

- Lundi matin
- Lundi soir
- Mardi matin
- Mardi soir
- Mercredi matin
- Mercredi midi
- Jeudi matin
- Jeudi soir
- Vendredi matin
- Vendredi soir

Nous, soussignés, les représentants légaux autorisons, notre-nos enfant-sà rentrer seul-s de la garderie.

OUI NON

Ou accompagnés des personnes suivantes (si autres que les parents) :

Tarif de la garderie : 0.50 euros la demi-heure



TRANSPORTS SCOLAIRES

Nous, soussignés, les responsables légaux des enfants..... les inscrivons AUX TRANSPORTS SCOLAIRES (entourer)

OUI

NON

Pour cela, il convient de compléter une demande de carte de transport pour chaque enfant concerné, inscription en ligne via le site www.transports.nouvelle-aquitaine.fr

Nous, soussignés, les représentants légaux autorisons, notre-nos enfant-sà rentrer seul-s à notre domicile.

OUI

NON

ACCUEIL DU MERCREDI APRES MIDI (sur Argenton l'église école publique)

Nous, soussignés, les responsables légaux des enfants..... les inscrivons à l'accueil de loisirs du mercredi après-midi de 12h à 17h (garderie jusqu'à 18h) pour les enfants scolarisés sur Loretz d'Argenton :

OUI POUR TOUTE L'ANNEE

NON

BESOIN OCCASIONNEL

Si vous inscrivez vos enfants à l'année : il faudra penser à prévenir pour les annulations au minimum 8 jours à l'avance, sinon vous serez facturé sauf pour absence médicale (sur justificatif). **Un car est mis à disposition pour les enfants de Bouillé.**

Tarifs selon QF :

Quotient Familial	Tarif en €
0 à 550	5.95
551 à 770	6.95
771 à 1000	7.45
Supérieur à 1001	7.95

ALSH VACANCES (sur Argenton) ET ETE (sur Bouillé)

Nous, soussignés, les responsables légaux des enfants..... les inscrivons à l'accueil de loisirs ouvert seulement la première semaine des petites vacances de Février/Avril et Octobre puis l'été le mois de Juillet et fin août sur demande :

- Vacances hiver 1^{ère} semaine
- Vacances printemps 1^{ère} semaine
- Vacances automne 1^{ère} semaine
- Vacances été Juillet :
- 1^{ère} semaine 28
- 2^{ème} semaine 29
- 3^{ème} semaine 30
- Dernière semaine août 35 (avant la rentrée scolaire à voir selon les demandes)
- Besoin occasionnel selon les périodes**

Dans tous les cas ceci ne vaut pas inscriptions sur les périodes : vous recevrez les programmes d'animations ainsi que le bulletin d'inscription à rendre par mail ou papier à la mairie pour chaque période de vacances avant la date indiquée sur celui-ci.

IMPORTANT

Nous, responsables légaux des enfants....., nous nous engageons à prévenir la mairie pour tous changements (adresse, téléphone, fréquentation, personnes autorisées) et validons toutes les informations notées dans le dossier. Nous nous engageons à prendre connaissance et à respecter les règlements intérieurs de chaque service.

DATE :

SIGNATURES :